



28^{ème} Challenge Échecs

Groupe BPCE Sports



Lille • 23 au 25 octobre 2026

Un week-end de compétition, de stratégie et de convivialité entre collègues du Groupe



Le mot du Président et du comité d'organisation

Chers collègues,

L'Association Sportive de la Caisse d'Épargne Hauts de France est très heureuse de vous accueillir à Lille pour le Challenge National d'échecs Groupe BPCE Sports, du 23 au 25 octobre 2026.

Au-delà de la compétition, ce rendez-vous est un vrai moment de partage entre collègues venus de toutes les entités du Groupe : l'occasion d'échanger et de porter haut nos couleurs dans un esprit fair-play.

Que vous soyez joueur confirmé, amateur ou simplement curieux de découvrir la discipline, ce challenge est ouvert à tous : l'essentiel est de venir avec l'envie de jouer, de progresser et de vivre un week-end convivial.

Avec le comité d'organisation, nous mettrons tout en œuvre pour que vous gardiez un excellent souvenir de votre passage dans les Hauts-de-France ; Alors, constituez vos délégations et venez relever le défi : plus nous serons nombreux, plus ce challenge sera à la hauteur de la dynamique sportive du Groupe BPCE.

À retenir : les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 juillet 2026. N'attendez pas pour réserver vos places !

Nous comptons sur vous pour faire de cette édition 2026 un grand moment d'échecs... et de convivialité. Rendez-vous à Lille !

*Eric CAPART
Président de l'AS CEHDF*

*Bruno RICHARD
Vice-Président de l'ASCEHDF*

*Alban De Burggraeve
Responsable de la section*



Programme du week-end

Vendredi 23 octobre 2026 • Accueil et lancement

- Accueil des participants à partir de 15h00
- 19h00 Présentation du challenge suivi d'un cocktail dînatoire
- Sortie libre

Samedi 24 octobre 2026 • Compétition et soirée

- 09h00 Début de la première ronde (4 rondes de 2x25 min)
- Déjeuner à l'hôtel
- 14h00 Début de la 5^{ème} ronde
- 17h00 Remise des prix
- 19h00 Soirée surprise

Dimanche 25 octobre 2026 • Retour en régions

- Retour vers vos régions



Conditions d'inscription

Participation forfaitaire : 180 € par personne

Ce tarif s'applique aux joueurs comme aux accompagnateurs.

Nombre de participants : X 180 € = euros

Nombre d'accompagnateurs : X 180 € = euros

Pas de chambre individuelle

Inscriptions à adresser avant le 20 juillet 2026 à :
bruno.richardwelti@orange.fr

Vous voudrez bien transmettre les fiches d'inscription, la fiche hébergement par mail ainsi que votre virement pour l'AS CEHDF sur le compte suivant :

IBAN : FR76 1627 5500 0008 0012 9406 526

Association Sportive CEHDF

Le forfait comprend l'ensemble des prestations figurant dans le programme.

Le forfait ne comprend pas :

- Les dépenses « extra » d'ordre personnel
- Les déplacements pendant la compétition : Les équipes assureront en autonomie le transport des joueurs pour l'ensemble des déplacements durant la compétition sportive et festive

En cas de désistement, il ne sera pas effectué de remboursement

Le comité d'organisation s'autorise le droit de clôturer les inscriptions dès lors que toutes les places disponibles auront été réservées et acquittées des droits d'inscriptions

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte



28^{ème} Challenge ECHECS

Nom de l'Entreprise :

Responsable de l'équipe :

Tel:

Mail:

N B	NOM PRENOM	N° ADHERENT	CLASSEMENT ELO
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			



Nom de l'Entreprise :

Responsable de l'équipe :

Tel:

Mail:

Composition des chambres

Nom Prénom	Nom Prénom	Twin

Inscriptions avant le 20 juillet 2026

Informations pratiques

Nous vous attendons le vendredi 23 octobre 2026 à partir de 15h00 à :

Hôtel Ibis Lille Centre Gares

29 Avenue Charles Saint-Venant – Le Forum

59000 Lille

Vous pourrez prendre possession de vos chambres où vous serez logés tout le weekend.



Coordonnées des organisateurs :

- **Bruno RICHARD** : tel. 06 02 15 90 44
<mailto:bruno.richardwelti@orange.fr>
- **Alban DE BURGGRAEVE** : tel. 06 59 29 14 25
<mailto:alban.deburggraeve@it-ce.fr>

INSCRIPTIONS et REGLEMENTS

LOGISTIQUE et ORGANISATION



Règlement

ARTICLE 1 La participation au Challenge National implique l'acceptation du règlement intérieur Groupe BPCE Sports. La compétition nationale Echecs est ouverte à tous les licencié(e)s

Groupe BPCE Sports répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2 Le Challenge National, se disputera selon le règlement officiel de la Fédération Française des Echecs.

ARTICLE 3 Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française des Echecs.

ARTICLE 4 Le contrôle technique des épreuves est assuré par l'arbitre désigné par l'organisateur. Cas d'absence d'arbitre, les capitaines d'équipes peuvent se réunir pour désigner un arbitre bénévole, soit par accord tacite, ou soit par tirage au sort si aucun accord tacite n'a été trouvé.

ARTICLE 5 L'organisateur et les participants se doivent d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 6 Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il est toléré un quart d'heure de battement, après l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Passé ce délai, le joueur défaillant est considéré comme étant forfait du Challenge, à moins que la majorité des joueurs présents n'accepte son intégration pour la suite de la compétition. Dans ce cas, cependant, il ne pourra pas rattraper les parties où il était absent.

ARTICLE 7 Le Groupe BPCE Sports est représenté, au Challenge National, par un Délégué, qui a pour mission d'assister l'organisateur dans :

- Le contrôle des licences, le respect du règlement
- La tenue des résultats.
- L'édition des classements.

Le Délégué contrôle les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves.

En outre, Il confiera, pour un an, le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe vainqueur.

ARTICLE 8 Le nombre de participants d'un même Etablissement peut être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 9 Le challenge Groupe BPCE Sports est constitué d'un tournoi RAPIDE de 7 rondes système suisse où chaque joueur dispose de 30 minutes de réflexion pour jouer la totalité la partie (système KO). Durée maximum d'une partie : 1 heure.

Le gagnant de ce Tournoi sera déclaré Champion de France individuel Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 10 Le règlement en vigueur est celui défini par la Fédération Internationale des Echecs lors de son 75e congrès en octobre 2004 à Calvia (Majorque) et applicable depuis le 1er juillet 2005.

ARTICLE 11 Une commission des litiges composée du représentant de l'organisation, du délégué Groupe BPCE Sports en charge du Challenge, du responsable national de la discipline et du Sélectionneur doit être constituée et affichée avant la ronde 1.

En cas de partage des voix, la voix du Délégué Groupe BPCE Sports est prépondérante.

ARTICLE 12 Un classement Groupe BPCE Sports sera attribué par le Responsable National de Discipline tout joueur n'ayant ni classement Rapide, ni classement Elo et ayant disputé au moins un Challenge Groupe BPCE Sports depuis 2005. Le premier classement Groupe BPCE Sports d'un joueur sera calculé Sur la base de la performance réalisée lors du premier challenge qu'il aura disputé à compter de 2005.



Cette performance deviendra donc classement Groupe BPCE Sports et sera recalculée après chaque challenge en partant du dernier classement Groupe BPCE Sports (auquel on appliquera un coefficient de pondération de 16) et en rajoutant la dernière performance réalisée, selon les règles de calcul et barème définis par la FFE.

Un joueur s'inscrivant pour la première fois au Challenge Groupe BPCE Sports se verra attribuer un classement estimé selon les règles de la FFE en vigueur.

Dès lors où un joueur classé Groupe BPCE Sports obtient un classement Rapide ou Elo, ce classement rapide ou Elo sera pris en compte dans les Challenges. Le classement Groupe BPCE Sports de ce joueur ne sera dès lors plus calculé tant qu'il aura ce classement Rapide ou Elo.

ARTICLE 13 L'appariement des participant(e)s au tournoi RAPIDE se fait suivant le système suisse fort-faible qui prend en compte le classement Rapide. Si un joueur n'a pas de classement Rapide mais dispose d'un classement Elo, il sera apparié selon son classement Elo.

Si un joueur n'a ni classement Rapide et ni classement Elo, ce sera le classement ASGCE qui sera pris en compte pour les appariements. En cas d'absence de classement Rapide, Elo ou Groupe BPCE Sports l'arbitre prendra en compte un classement estimé selon les règles de la FFE en vigueur.

ARTICLE 14 Au terme du Tournoi RAPIDE sera déclaré(e) Champion(ne) de France individuel(le) Groupe BPCE Sports, le joueur (ou la joueuse) qui aura le plus de points au classement général (1 point par match gagné, un demi-point par match nul et zéro point en cas de défaite).

En cas d'égalité à la première place, sera déclaré(e) Champion(ne) de France individuel(le) Groupe BPCE Sports, celui (ou celle) qui aura le meilleur SOLKOFF (addition des scores ajustés des adversaires rencontrés). S'il y a une nouvelle égalité (nombre de points et SOLKOFF), ce sera la personne ayant le plus petit classement, pris en compte par l'Arbitre lors de l'inscription et ayant servi aux appariements, qui sera déclaré(e) Champion(ne) de France individuel(le) Groupe BPCE Sports. Si nouvelle égalité (nombre de points partie, SOLKOFF et classement) ce sera la personne la plus jeune qui l'emportera.

ARTICLE 15 Le Challenge National Groupe BPCE Sports par équipes sera attribué sur la base des 7 rondes du Tournoi RAPIDE, à l'Etablissement qui aura le moins de points après addition des places de ses 3 joueurs (ou joueuses) les mieux classé(e)s.

En cas d'égalité au terme des 7 rondes du Tournoi RAPIDE, sera déclarée vainqueur du Challenge National Groupe BPCE Sports, l'équipe qui aura eu la plus petite addition de classements pris en compte par l'Arbitre lors de l'inscription et ayant servis aux appariements.

En cas de nouvelle égalité, sera déclarée vainqueur l'équipe qui aura la plus petite addition des âges de ces 3 joueurs (joueuses) les mieux classé(e)s au terme des 7 rondes du Tournoi RAPIDE.

ARTICLE 16 Super Trophée Entreprise : Le résultat de ce challenge Groupe BPCE Sports par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction classement de la meilleure équipe de chaque entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge

Groupe BPCE Sports (hommes, femmes, senior, vétéran). Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.